

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 749 rapportant, p. compter du 1er mai 1951, l'arrêté n° 510 du 30 avril 1947, accordant à M. Rutillet (Lucien), un permis d'occupation du Domaine à Gabode.

n° 749

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 août 1951

Numéro JO  
n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro  
15 août 1951

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 19 juillet 1924, sur le régime des terres domaniales à la Côte Française des Somalis, ensemble l'arrêté d'application du 8 décembre 1925

**Vu** l'arrêté n° 802 du 1er août 1947 accordant à M. Rutillet, un permis d'occupation du Domaine public, à Boulaos

**Vu** l'arrêté n° 510 du 30 avril 1947 accordant au même un permis d'occupation du Domaine à Gabode

**Vu** le décès de M. Rutillet, survenu le 6 avril 1951

**Vu** la lettre du Curateur aux biens vacants en date du 23 juillet 1951

Sur le rapport du Chef du Service des Domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 1er août 1951

**Art. 1er**

L'arrêté n° 510 du 30 avril 1947, accordant à M. Rutillet (Lucien), un permis d'occupation du Domaine à Gabode, est rapporté purement et simplement à dater du 1er mai 1951.

---

**Art. 2**

L'arrêté n° 862 du 1er août 1947, accordant au même un permis d'occupation du Domaine public à Boulaos, est rapporté à dater du 1er août 1951, mais seulement en ce qui concerne l'autorisation accordée à M. Rutillet, de construire un quai de dix mètres, à dix mètres de l'Abattoir.

---

**Art. 3**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**